

## COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/2009

Présents : M. MATHEY, Maire, MM. BRUNETTA, DONTENVILLE LARDIER, LABRUNE, Mme BOUILLARD, Adjoints, MM. GROSJEAN, ALMUEIS, BOUQUET, LEDRAPIER, DROIT, BUHR, CHEVRY, Mmes MOREAU, ROMAGNOLI, LE BALLEUR, MULLER, HACQUARD, HOFF, POURCELOT

Avaient donné procuration :

Mme BARAULT à Mme BOUILLARD

Mme WELKLEN à Mme HOFF

M GSCHWIND à M LEDRAPIER

**I – Transports OPTYMO** : intervention de M PROUST, président du Syndicat Mixte des Transports en Commun et M ROVIGO, directeur

Après une présentation générale de l'activité d'OPTYMO sur l'ensemble du Territoire de Belfort et des perspectives sur l'Aire Urbaine, M PROUST s'est attardé sur quelques chiffres concernant Chatenois les Forges.

Une centaine de salariés et 230 enfants et jeunes ont un pass optymo ; sur ces 330 personnes, 292 utilisent le réseau de bus et en octobre 8140 voyages ont été effectués. Puis il a répondu aux questions des conseillers municipaux, en particulier sur les raisons de la suppression d'un passage de bus (2 par heure au lieu de 3). La ligne 3 dessert Chatenois mais également Morvillars. Or en direction de Morvillars, il y a actuellement des travaux qui, en obligeant les bus à contourner Moval, allongent le temps de transport, en augmentent le coût et ne permettent plus le passage de 3 bus à l'heure. M PROUST a assuré qu'une fois ces travaux terminés, le 3<sup>ème</sup> passage sera rétabli. M le Maire remercie MM PROUST et ROVIGO de s'être déplacés à Chatenois pour donner toutes ces explications.

### **II - Approbation du compte rendu de la réunion du 1/10/2009**

En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents

### **III- Forêt**

M DONTENVILLE fait le compte rendu de la réunion de la commission environnement forêt du 30/11. Il présente le bilan 2008/2009 de la vente de bois sur pied qui a rapporté à la commune 18 903 € HT.

La commission propose, pour 2009/2010, les tarifs suivants sur lesquels le conseil municipal doit délibérer :

- 1- les tarifs de bûcheronnage et de débardage resteraient les mêmes que l'an passé à savoir :
  - 12€/m3 pour le bûcheron Philippe Goberville
  - 6,86 €/m3 pour l'entreprise PETEY qui effectue le débardage
- 2- les tarifs de l'ONF pour l'assistance cubage s'élèveraient à 888,63 € TTC ( il n'y aura pas de frais de classement)
- 3- Afin de s'approcher des tarifs des autres communes, les tarifs des bois d'affouages seraient en augmentation légère pour le hêtre et le charme : 10€/stère (+0.50€), plus sensible pour le chêne : 8 €/stère (+1.50€) et inchangés pour les rondins : 5 € /stère,

**Le conseil municipal accepte ces différents tarifs.**

Concernant la destination des coupes pour 2009/2010, la proposition est la suivante :

elle concernerait les parcelles 17, 13,28 avec :

- la vente sur pied, par les soins de l'ONF, des produits de la parcelle 17 (environ 530 m3 de chêne)
- l'amélioration des parcelles 13 et 28 avec enlèvement des bois déperissants qui seront délivrés à la commune pour l'affouage (environ 495m3)

Dans la parcelle 1, un bouquet d'épicéas (500m<sup>3</sup> environ), menacés par le bostrych, pourrait être coupé et vendu entre 60 et 80€/m<sup>3</sup>.

**Le conseil municipal décide de suivre les propositions de la commission.**

#### **IV- Sports**

Mme BOUILLARD fait le compte rendu de la réunion de la commission qui s'est réunie le 28/10. Au cours de cette réunion, elle a présenté le bilan des activités sportives organisées par la commune pendant les vacances scolaires et qui s'adressent aux enfants et aux jeunes de 8 à 18 ans. En 2008/2009, 167 enfants ont participé aux activités avec une moyenne de 11 enfants par activité. A noter que ces activités sont gratuites pour les familles.

Elle a également fait le bilan de l'atelier équilibre, activité pour les seniors sous la forme de session de 12 séances de 1h, destinée à la prévention des chutes par le biais d'exercices. En 2008/2009, il y a eu 2 sessions, avec 12 personnes présentes par session. Les participants paient jusqu'à présent 15€/session.

Enfin Mme BOUILLARD a présenté le calendrier des manifestations sportives 2009/2010 qui témoigne du dynamisme de la vie associative à Chatenois les Forges, comme a tenu à le souligner M le Maire.

#### **V-Personnel**

##### 1) transformation de postes

Pour permettre d'accorder des promotions à 3 agents communaux, M le Maire propose de modifier les postes suivantes :

- au 1/01/2010 : suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 17.5/35<sup>ème</sup> et création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à 17.5/35<sup>ème</sup>
- au 1/2/2010 : suppression d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- au 1/1/2010 : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

**Le conseil municipal accepte ces modifications de postes.**

##### 2) ratio promus/ promouvables :

M le Maire explique que le 7/6/2007, le précédent conseil municipal avait fixé à 100% le taux de promotion pour les agents de catégorie C qui remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Dans la mesure où il y a maintenant de nombreux agents dans certains grades comme adjoint technique et adjoint d'animation, susceptibles de remplir les conditions d'avancement en même temps, M le Maire souhaite pour des raisons budgétaires, que le taux de promotion soit ramené à 50% pour l'ensemble des grades et des catégories.

Cette proposition devra être soumise au Comité Technique Paritaire pour avis.

**Accord du conseil municipal.**

##### 3) versement d'astreintes aux agents de droit privé

M le Maire explique que les agents communaux affectés au service technique perçoivent des indemnités d'astreinte pendant les mois d'hiver.

Or depuis cette année, 2 agents de droit privé travaillent également dans ce service et sont appelés à être d'astreinte certains week-end.

Par souci d'équité, M le Maire demande à ce que les agents de droit privé puissent également bénéficier d'indemnité d'astreinte au même taux que les agents publics.

**Avis favorable du conseil municipal**

## **VI- Finances**

### **1) tarifs 2010**

M le Maire précise que les tarifs de la crèche seront étudiés lors du conseil municipal du 21/12 ainsi qu'une modification à apporter aux tranches horaires de l'accueil périscolaire.

Puis il propose, à compter du 1/01/2010 :

- *pour les loyers des logements communaux*, de suivre l'indice de référence des loyers (IRL) publié en début d'année qui devrait être faible.
- *pour la location des salles du Château Vermot*, de fixer à 260€ la location aux particuliers domiciliés à Chatenois les Forges, à 55€ la location aux associations chatenaises et de porter à 300 € la caution, les 160 € demandés auparavant étant nettement insuffisants en cas de dégâts.
- *pour le droit de place*, de le fixer à 70€
- *pour la location de la chasse*, de la fixer à 400€ l'année
- *pour l'atelier équilibre*, dont le tarif est inchangé depuis 2005, de porter les 12 séances à 18€
- *pour la médiathèque*, dont les tarifs, plus élevés que dans d'autres communes, avaient été diminués pour les habitants de Chatenois les Forges en 2009, de ne pas les modifier cette année.
- *et enfin pour le cimetière*, dont les tarifs des concessions sont inchangés depuis 2005, de porter à 100 € la concession trentenaire, à 200 € la concession cinquantenaire, à 500 € la concession perpétuelle et les columbariums à 350 € pour les cases collectives et 600 € pour les cases individuelles (durée de la concession pour les columbariums : 50 ans).

Prenant l'exemple du cimetière, M ALMUEIS fait remarquer qu'il serait préférable d'augmenter faiblement mais régulièrement les tarifs chaque année.

**Le conseil municipal accepte les différents tarifs proposés par M le Maire pour 2010.**

### **2) virement de crédits**

M le Maire propose d'inscrire :

1 - 1000€ au compte 16818 en dépense

2 - 1000€ au compte 1326 en recette

afin de rembourser la première annuité du prêt sans intérêt de 10 000€ sur 10 ans accordé par la C.A.F pour financer les travaux d'extension de la crèche/halte garderie.

### **Avis favorable du conseil municipal**

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait inscrit au budget primitif 2009, 18 000 € en dépenses d'investissement au compte 2313 pour les travaux d'aménagement de l'atelier municipal.

Or ces travaux ont été effectués en régie par les employés communaux.

Le matériel a été payé en fonctionnement sur les comptes 60631 et 60632.

Pour pouvoir intégrer ces travaux dans le patrimoine communal, il faut opérer les modifications budgétaires suivantes :

1-dépenses d'investissement : virement de 18 000€ du compte 2313 au compte 040- 21318

2- dépenses de fonctionnement : inscription de 4000€ au compte 60632, de 4000€ au compte 60631 et de 10 000 € au compte 64168

3- recettes de fonctionnement : inscription de 18 000 € au compte 042-721

### **Avis favorable du conseil municipal**

## **VII- Questions diverses**

### **1-Remboursement par la SMACL, assureur de la commune, du vol à la médiathèque.**

M le Maire informe le conseil municipal que la SMACL remboursera 1834,31 € pour le matériel volé et le bris de glace à la médiathèque. Resteront à la charge de la commune 1934.28 €.

**Le conseil municipal prend acte.**

### **2- Remboursement à l'Entente Patriotique des frais occasionnés pour le repas du 11 novembre**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 330 € à l'Entente Patriotique en remboursement des frais occasionnés pour le repas du 11 novembre.

### **4- Avenants aux marchés de travaux de la crèche**

La commission d'appel d'offre s'est réunie ce matin et a examiné favorablement deux avenants aux marchés de travaux de la crèche :

- l'un concerne l'entreprise NEGRO dont le marché initial s'élevait à 7795, 28 € HT. Les travaux supplémentaires, demandés par le maître d'ouvrage, concernent la réalisation d'un meuble de rangement pour un montant de 430,16 € HT soit 5,52% du montant du marché initial.
- L'autre concerne l'entreprise DG METAL dont le marché initial s'élevait à 16471,74 € HT. Les travaux supplémentaires, demandés par le maître d'ouvrage, concernent la pose de grillage autour de la partie basse de l'escalier hélicoïdal pour un montant de 992,90 € HT soit 6,03% du montant du marché initial.

**Le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer ces deux avenants aux marchés de travaux.**

Avant que la réunion ne se termine, M le Maire donne la parole :

à M BRUNETTA qui donne plusieurs informations :

- Médiathèque : pour éviter d'autres intrusions, les fenêtres vont être équipées de grilles.
- Domaine des Hespérides :

La Société AGES et VIE Habitat a déjà déposé le permis de construire pour les deux collectifs.

M BRUNETTA insiste également auprès des conseillers municipaux, sur l'importance de préparer et participer à la prochaine réunion du 21/12 au cours de laquelle seront débattues les orientations du Plan Local d'Urbanisme, qui engage l'avenir de la commune pour des décennies.

Et à M LABRUNE qui donne plusieurs informations :

- sur le Téléthon : opération réussie avec des résultats en nette progression
- sur le repas des Anciens qui aura lieu le 13/12 au Foyer
- sur les colis pour les Anciens dont la distribution aura lieu le 19/12
- sur les Vœux au Maire qui auront lieu le 6/01/2010 à 19h

En Mairie, le 10 décembre 2009

Le Maire

J. C. MATHEY

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.